



Lyon, le 24 Avril 1897

Génie.

Direction de Lyon.

Rapport du Chef de Bataillon Vieillard,

Place de Lyon.

N° 229

Chef du Génie, au sujet d'une demande du portier-consigne du fort de Fezzin tendant à obtenir l'autorisation de loger en dehors du fort.

Pièces jointes:

Demande de l'intéressé 1
Certificat du médecin 1

Le chef du Génie a l'honneur de transmettre la demande ci-jointe du portier-consigne du fort de Fezzin tendant à obtenir, pour raisons de santé, l'autorisation de loger en dehors du fort. Cette demande est accompagnée d'un certificat du médecin de Saint-Symphorien d'Ozon.

Il croit devoir l'appuyer pour les raisons suivantes: Le logement du portier-consigne, situé au rez de chaussée de la caserne du Parados, sans présenter d'infiltrations, est effectivement très frais. On a cherché à porter remède à cet état de choses en installant des planchers et des lambris qui sont en place depuis plus d'une année. Mais l'effet produit n'a pas été suffisant pour le rendre habitable par une famille comportant de tout jeunes enfants et qui doit y résider toute l'année.

La raison de ce fait paraît provenir de ce que la façade du bâtiment étant orientée en plein nord, le soleil ne pénètre jamais dans le logement en question. On doit ajouter qu'il existe à l'arrière, dans la gaine du parados, des suintements assez importants qui entretiennent de l'humidité dans ses environs immédiats et qu'on ne pourrait chercher à assécher sans de grosses dépenses.

dépenses.

Aucun autre logement n'est susceptible d'être affecté dans le fort au portier-consigne dans des conditions meilleures de salubrité.

Le logement que cet agent demande à habiter au hameau de la Bégude est aussi près que possible de l'ouvrage ^(300 mètres). Du reste, le portier-consigne Molières est un serviteur zélé et consciencieux et tout donne à croire que son service n'aura pas à en souffrir. Enfin il a déclaré verbalement abandonner purement et simplement son droit au logement et ne réclamer aucune indemnité pour se loger à l'extérieur du fort.

En résumé, le Chef du Génie estime qu'il y a lieu de donner suite à la demande présentée par le portier-consigne Molières en vue d'être autorisé à loger à ses frais au hameau de la Bégude.

J. Veillard

Il est transmis avec avis favorable,
Lyon, le 25 Avril 1893.
Le Colonel, Directeur du Génie,

A. Jourd'he

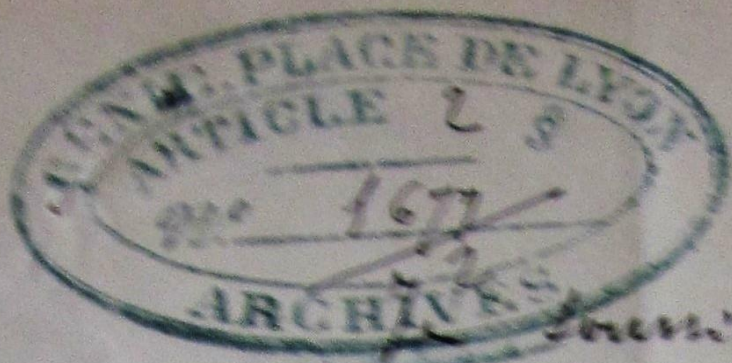
VU & TRANSMIS

avec avis favorable

Lyon, le 26 avril 1893
Le Général C^{te} le Génie de la 14^e Région

J. de Lattre

accord provisoirement
mais je n'admets pas
qu'on me dise qu'on est
incapable de rendre un
logement logeable
Un logement qui n'est
pas logeable n'est pas un
logement, et alors il
faut en faire un autre
A. Nergé



Monsieur Mollieux, Docteur en
Médecine, certifie avoir donné
des soins à la famille de
Monsieur Mollieux au Fort de
Seyssin pour rhumes et bronchites.
Les affections ont été occasionnées
par le séjour dans un logement
humide au premier jour que sur
le bord de la mer. Je n'ai jamais
le détail. J'estime que ce logement
est malsain pour une famille
qui l'habite toute l'année.

St Symphonie d'Ayon
ce 11 avril 1893.

J. J. Cayot



Genie

Tour de Feyzin le 12 Avril 1843

Tour de Feyzin

Le porteur ci-joint Messieurs de Mousnier & Co
Colonel Directeur du Genie à Lyon.

Mon Colonel,

Il a l'honneur de solliciter de votre
bonne bienveillance l'autorisation de loger à
La Beigude, chez Madame veuve Chabrier, à environ
quarante mètres au delà de la première zone des
servitudes, pour la raison que le logement du
fort est beaucoup trop frais, beaucoup trop humide,
ce qui occasionne de très fortes maladies.

Heureusement avant son arrivée à Feyzin
le 15 Mai (91) était toujours bien portante, et depuis cette
époque elle se trouve constamment atteinte
d'un rhume de cerveau et de douleurs.

Mon garçon âgé de deux ans s'est atteint au
janvier dernier d'une forte bronchite, en février
d'une fluxion de poitrine, lequel s'est beaucoup
de lui peine à se rétablir.

Le 30 janvier dernier ma femme s'est
au monde d'une petite fille, laquelle depuis lors
est constamment atteinte d'un rhume de cerveau,
lequel se transforme aujourd'hui en bronchite; jusqu'à
moi qui en ressens également les mauvais effets.

Sur ce,

Sur ce, il est avéré, que ces affectations sont prévues
pour une ligne large par le Commandant et les
logement, lequel parler de ceux de mes collègues
qui se sont retirés atteints de certaines maladies, il a
laissé de quelques fournisseurs à certains d'entre eux.

J'ai vu conséquemment mon Colonel, l'honneur de vous
prier de vouloir bien prendre ma demande en bonne
considération, car c'est la nécessité absolue qui m'oblige
à une pareille sollicitation.

J. J. J. J.